



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE de Saint-Lyé-Payns
Commune concernée : Saint-Lyé

Le 2 juin 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par avis distribué dans les boîtes aux lettres fin mars 2016 et par les analyses d'eau affichées en mairies, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans les communes de Saint-Lyé, Payns, Savières, Chauchigny et Rilly-Sainte-Syre.

L'Agence Régionale de Santé, par observation des résultats d'analyses sur différents points du réseau du COPE, avait communiqué en décembre 2019, la levée de la restriction des usages de l'eau du robinet sur les communes de Payns, Savières, Chauchigny et Rilly-Sainte-Syre.

La restriction avait été maintenue sur la commune de Saint-Lyé, reliée à l'ancien captage, en raison de la réfection du réservoir de la commune.

L'opération de réhabilitation du réservoir étant terminée, le réseau de Saint-Lyé est désormais connecté au nouveau captage de Payns, dont les teneurs en Nitrates sont conformes à la réglementation. **L'Agence Régionale de Santé, par observation de nouveaux résultats d'analyses sur votre réseau de distribution, a levé la restriction des usages de l'eau du robinet.**

Toute personne peut donc boire l'eau du robinet sans risque sanitaire.

La Régie du SDDEA – COPE de Saint-Lyé-Payns se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le président du COPE de Saint-Lyé-Payns
P.VILLAIN

Le Directeur général de la Régie du SDDEA,
S.GILLIS